

Comité Syndical du 06 04 06

Objet : Action Economie

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est indiqué par Charte de Développement qu'une des vocations du Pays est de contribuer au développement économique du territoire.

Le Contrat de Pays prévoit :

- un volet Emploi : observatoire territorial et actions en faveur de l'emploi,
- un volet économique, basé sur la définition d'un schéma local de développement économique : infrastructures, ingénierie d'accompagnement technique, administratif et financier des entreprises de développement économique.

Concernant l'emploi, le Pays se propose d'engager un programme d'actions sur les métiers et la pluriactivité : sensibilisation des employeurs, aide à la création d'entreprises dans le domaine de la pluriactivité, soutien à l'émergence de nouveaux métiers.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 123.667 €, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Régional	31.400 €
- Conseil Général	6.600 €
- Europe (Leader)	14.934 €
- Régie de Développement Local	46.000 €
- Autofinancement.....	24.733 €

selon le détail suivant :

	Total	Europe	Région	Département	Autres	Autofinancement
Accompagnement PME	78 000		16 400		46 000	15 600
Schéma Activités économiques	45 667	14 934	15 000	6 600		9 133
TOTAL	123 667	14 934	31 400	6 600	46 000	24 733

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'engagement du programme d'actions sur les métiers et la pluriactivité.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 06 avril 2006.

Le Président
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 24 avril 2006
